



PREFECTURE DE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil départemental spécial :

N° NV681 - 04 AVRIL 2016

SOMMAIRE

Préfecture de police

201689-0013 - arrêté n° 2016-00178 modifiant l'arrêté 2016-00158 du 17 mars 2016 accordant délégation de signature au sein de la DTPP



PREFECTURE DE PARIS

Acte n° 201689-0013

Signé le mardi 29 mars 2016

Préfecture de police

arrêté n° 2016-00178 modifiant l'arrêté 2016-00158 du 17 mars 2016 accordant
délégation de signature au sein de la DTPP

arrêté n ° 2016-00178

modifiant l'arrêté n°2016-00158 du 17 mars 2016 accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction des transports et de la protection du public

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°2016-00158 du 17 mars 2016 accordant délégation de signature au sein de la direction des transports et de la protection du public ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet,

arrête

Article 1^{er}

Au 6^{ème} tiret de l'article 8 de l'arrêté du 17 mars 2016 susvisé, les mots :

« M. Stéphane VELIN et Mme Fabienne PEILLON, attachés d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par Mme Monira PUCELLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Carole BERGON, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placés sous l'autorité de Mme Sobana TALREJA »

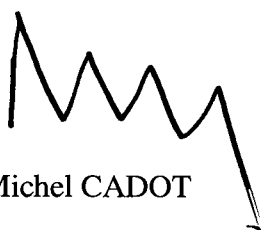
sont supprimés et remplacés par :

« M. Bernard CHARTIER, M. Stéphane VELIN et Mme Fabienne PEILLON, attachés d'administration de l'Etat, et en cas d'absence ou d'empêchement de ces derniers, par Mme Monira PUCELLE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, et Mme Carole BERGON, secrétaire administratif de classe supérieure, directement placés sous l'autorité de Mme Sobana TALREJA ».

Article 2

Le préfet, directeur du cabinet, et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **29 MARS 2016**


Michel CADOT